

**CONSEIL MUNICIPAL
ORDRE DU JOUR
SÉANCE RÉGULIÈRE
11 JUILLET 2017**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1. Séance ordinaire du 13 juin 2017;
4. PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)
5. DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 5.1. Rapport du directeur SSI;
 - 5.2. Rapport du directeur des loisirs;
 - 5.3. Rapport de l'inspecteur municipal;
 - 5.4. Rapport des travaux publics;
 - 5.5. État des revenus et des dépenses au 30 juin 2017;
 - 5.6. Procès-verbal – Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme du 6 juillet 2017;
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.1. SSI – Embauche du pompier Pierre-Olivier Nolet;
 - 6.2. SSI – Embauche du pompier Kevin Marion;
7. SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES
 - 7.1. Acceptation des comptes à payer au fond d'administration générale au 30 juin 2017;
 - 7.2. Embauche – Commis-comptable à temps partiel;
8. POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
 - 8.1. Règlement no.436 – Déplacement de parcelles en culture en milieu agricole;
9. SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT
 - 9.1. Projet – Fonds de la ruralité;
 - 9.2. Dérogation mineure – DM-2017-002;
10. TRAVAUX PUBLICS
 - 10.1. Appel d'Offres UMQ – Sel de Déglçage;
 - 10.2. Résultat Appel d'Offres 2017TP003 – Pavage 2017;
 - 10.3. Appel d'Offres – 2017TP005
 - 10.4. Appel d'Offres - 2017TP006
11. LOISIRS, CULTURE & FAMILLE
 - 11.1. Projet Parc-école – Participation financière;
 - 11.2. Autorisation de signature – Entente intermunicipale;
 - 11.3. Ligue de soccer de la frontière : Ajustement de la cotisation
12. DEMANDE ADRESSÉE AU CONSEIL
13. VARIA
14. PÉRIODE DE QUESTIONS
15. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NO. 2017-07-181
OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Sur proposition de monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par madame Carole Forget et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents d'ouvrir la séance du conseil à 20h03

RÉSOLUTION NO.2017-07-182
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de monsieur Michel Monette, appuyé par monsieur Jean Cheney et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

RÉSOLUTION NO.2017-07-183
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 JUIN 2017

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2017.

PÉRIODES DE QUESTIONS (D'INTÉRÊT-GÉNÉRAL)

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR SSI

DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR DES LOISIRS

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

DÉPÔT DU RAPPORT DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPÔT ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 30 JUIN 2017

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL- RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 6 JUILLET 2017

RÉSOLUTION NO.2017-07-184
SSI-EMBAUCHE DU POMPIER PIERRE-OLIVIER NOLET

CONSIDÉRANT QUE le pompier Vincent Ortuso a été promu à titre de lieutenant;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette nomination, un poste de pompier doit être comblé;

CONSIDÉRANT QUE des tests ont été effectués et que ce candidat a passé l'examen avec succès;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service de Sécurité Incendies nous recommande l'embauche de ce candidat;

RÉSOLUTION NO.2017-07-185
SSI-EMBAUCHE DU POMPIER KEVIN MARION

CONSIDÉRANT QU'en raison d'une blessure, le pompier Samuel Desjardins est en arrêt de travail;

CONSIDÉRANT QU'un poste de pompier doit être comblé pendant cet arrêt de travail;

CONSIDÉRANT QUE des tests ont été effectués et que ce candidat a passé l'examen avec succès;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service de Sécurité Incendies nous recommande l'embauche de ce candidat;

PAR CONSÉQUENT, sur proposition de monsieur Maurice Boissy, appuyé par monsieur Jean Cheney et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ères) présents :

- Que soit autorisée l'embauche de monsieur Kevin Marion, à titre de pompier pour le Service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville, au taux horaire en vigueur et selon la convention collective présentement en vigueur.

RÉSOLUTION NO.2017-07-186
ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER AU FONDS
D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE AU 30 JUIN 2017

Sur proposition de monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par monsieur Jean Cheney et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'approuver les comptes à payer, tels que mentionnés au fond d'administration générale en date du 30 juin 2017, au montant de 128,418.91\$.

RÉSOLUTION NO.2017-07-187
EMBAUCHE – COMMIS-COMPTABLE À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT le départ de madame Stéphanie Lefebvre en congé de maternité;

CONSIDÉRANT la nécessité de s'adjoindre une ressource supplémentaire à temps partiel pour la comptabilité;

CONSIDÉRANT la disponibilité de madame Monique L'Heureux ainsi que son expérience au sein de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Carole Forget, appuyé par monsieur Jean Cheney et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que soit embauchée, madame Monique L'Heureux, à titre de commis-comptable à temps partiel avec un salaire de 25\$ de l'heure

et l'urbanisme relatifs à la modification des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT LES articles 50.1, 50.3 et 50.4 du *Règlement sur les exploitations agricoles* limitant l'agrandissement de culture de végétaux;

CONSIDÉRANT QUE lesdits articles du *Règlement sur les exploitations agricoles* permettent le déplacement d'une parcelle en culture de végétaux;

CONSIDÉRANT QU'un second projet du règlement no.436 a été adopté, mais qu'il est apparu, après vérification, que ce règlement n'est pas assujéti à l'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé lors de la séance régulière du 13 juin 2017;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par monsieur Jean Cheney et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents que soit adopté le règlement no.436 et qu'il soit ordonné, statué et décrété ce qui suit à savoir:

Article 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Le présent règlement porte le titre de *règlement no.436 établissant les dispositions permettant le déplacement de parcelle en culture de végétaux en milieu agricole.*

Article 3 Ajout de l'article 2.5.4.2.1 du règlement de zonage 141 intitulé « Normes relatives aux projets de défrichage »

« Un propriétaire d'un immeuble situé en zone agricole peut déposer un projet de déplacement de parcelle en culture sous les conditions suivantes :

- Déposer une demande de certificat d'autorisation au bureau de l'inspecteur municipal;
- Déposer un rapport produit par un agronome définissant le projet d'échange de superficies en culture;
- Le rapport déposé devra démontrer les éléments suivants :
 - Attester de la valeur agricole supérieure de la parcelle qui ne sera plus utilisée pour la culture de végétaux par le biais de la plantation de culture autorisée par le règlement sur les exploitations agricoles en favorisant la plantation d'arbres;
 - Fournir un suivi annuel du projet par un agronome ou un ingénieur forestier pendant 5 ans pour assurer son succès;
- Le reboisement et la coupe doivent tous deux être complétés à l'intérieur du délai de validité du permis(1 an);

RÉSOLUTION NO.2017-07-189
PROJET – FOND DE LA RURALITÉ

CONSIDÉRANT le désir des membres du conseil de se prémunir de la possibilité de consolider les trois prochaines années de subvention en un seul projet;

CONSIDÉRANT LA disponibilité d'une somme de 15,000 \$ de disponible à l'enveloppe municipale du fonds de la ruralité 2017-2018-2019 de la MRC;

CONSIDÉRANT LE projet de développement du projet du Jardin Gourmand;

CONSIDÉRANT UN projet évalué à 29,427.98 \$;

CONSIDÉRANT LE désir du conseil municipal de soumettre ce projet auprès de la MRC ;

PAR CONSÉQUENT, sur proposition de monsieur Michel Monette, appuyé par madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ères) présents :

- Que soit autorisé monsieur James L.Lacroix, directeur général & secrétaire-trésorier, à déposer un formulaire de présentation de projet auprès de la MRC pour le projet de Jardins Gourmand au Parc de l'Hôtel de ville.

RÉSOLUTION NO.2017-07-190
DÉROGATION MINEURE – DM-2017-002

CONSIDÉRANT UNE demande de dérogation mineure pour un bâtiment ayant une marge avant de 29,54 mètres au lieu d'une marge réglementaire de 30 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de dérogation mineure a été analysée par les membres du CCU lors de leur rencontre du 6 juillet dernier;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU ont déposé un avis favorable concernant la présente dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation n'est que de 0.46 mètre;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été transmis à l'ensemble de la population;

PAR CONSÉQUENT, sur proposition de monsieur Michel Monette, appuyé par monsieur Jean Cheney et résolu à l'UNANIMITÉ des

CONSIDÉRANT la résolution no.2017-04-112 autorisant la participation à un appel d'offres conjointe menée par l'Union des Municipalités du Québec pour l'achat de chlorure de sodium pour l'hiver 2017-2018;

CONSIDÉRANT les résultats de l'appel d'offres qui ont vu l'entreprise Technologies de dégivrage Cargill être le plus bas soumissionnaire pour la municipalité avec un prix de 90,17\$/tonnes métriques avec le transport inclus;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres de la M.R.C. avait déterminé un plus bas soumissionnaire avec un prix de 94,01\$/tonnes métriques avec le transport inclus;

PAR CONSÉQUENT, sur proposition de monsieur Maurice Boissy, appuyé par madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ères) présents :

- Que soit octroyé le contrat de fourniture de sel de déglacement au montant de 90,17\$/tonnes métrique, transport inclus, à l'entreprise Technologies de dégivrage Cargil.

RÉSOLUTION NO.2017-07-192

RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES 2017TP003- PAVAGE 2017

CONSIDÉRANT la résolution no.2017-06-171 autorisant le directeur général à mettre en place un appel d'offres pour le projet de pavage du rang Saint-André;

CONSIDÉRANT un montant budgétaire de 400,000\$ en prévision du pavage du rang Saint-André;

CONSIDÉRANT les résultats de l'ouverture de soumissions suivants :

- Pavages Ultra: 489,212.59 \$
- Pavages Chenail: 489,626.71 \$
- Ali Excavation: 500,248.22 \$
- Sintra: 392,800.60 \$
- MSA Infrastructures: 363,000 \$
- Pavage Axion: \$511,203.57

PAR CONSÉQUENT, sur proposition de monsieur Michel Monette, appuyé par monsieur Jean-Marie Mercier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ères) présents :

- Que soit accepté le plus bas soumissionnaire soit MSA Infrastructures au montant de 363,000\$.

RÉSOLUTION NO.2017-07-193

APPEL D'OFFRES – 2017TP005

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun d'effectuer des corrections de pavage à quelques endroits sur le territoire de la municipalité;

- Que le directeur général soit autorisé à mettre en place un appel d'offres sur invitation pour le pavage d'une superficie approximative de 401 mètres carrés.

RÉSOLUTION NO.2017-07-194
APPEL D'OFFRES – 2017TP006

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun d'effectuer une mise à niveau du lignage de rue sur le territoire de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, sur proposition de madame Carole Forget, appuyé par monsieur Maurice Boissy et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ères) présents :

- Que le directeur général soit autorisé à mettre en place un appel d'offres pour effectuer la mise à niveau du lignage de rue sur le territoire de la municipalité.

RÉSOLUTION NO.2017-07-195
PROJET PARC-ÉCOLE- PARTICIPATION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT une correspondance en date du 12 juin 2017;

CONSIDÉRANT le développement d'un projet de glissade par les membres du conseil de l'établissement scolaire;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de l'établissement scolaire prennent pour acquis que les infrastructures de l'école servent également à la communauté quand l'école est fermée;

CONSIDÉRANT un coût total de 14,967\$ pour le projet de glissade;

CONSIDÉRANT une structure de financement incluant une somme de 4,990\$ provenant du MEES, une participation financière de 9,977\$ provenant de l'école ainsi qu'une participation financière attendue de 2,500\$ chaque pour les municipalités de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ères) présents :

- Que la municipalité accepte de contribuer au projet de glissade de l'école Daigneau pour un montant ne dépassant pas 2,500\$.

RÉSOLUTION NO.2017-07-196
AUTORISATION DE SIGNATURE- ENTENTE
INTERMUNICIPALE

CONSIDÉRANT LA résolution no.2017-06-236 du conseil municipal de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville partagent le budget du Service des Loisirs dans la proportion

PAR CONSÉQUENT, il est résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ères) présents :

- Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer l'entente intermunicipale de loisirs lorsque le texte du protocole d'entente satisfera les membres du conseil.

RÉSOLUTION NO.2017-07-197

LIGUE DE SOCCER DE LA FRONTIÈRE : AJUSTEMENT DE LA COTISATION

CONSIDÉRANT QUE chaque club doit verser à la Ligue de soccer de la Frontière un montant de 12\$ pour chaque joueur de 6 ans et moins et de 18\$ pour chaque joueur de plus de 6 ans;

CONSIDÉRANT QUE la résolution no.2017-06-238, en date du 1er juin 2017, mentionnait l'inscription de 97 joueurs de 6 ans et moins et 246 joueurs de plus de 6 ans;

CONSIDÉRANT L'inscription tardive de 5 joueurs de plus de 6 ans;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ères) présents :

- Que soit autorisée une dépense de 90\$ pour l'inscription tardive de 5 joueurs de plus de 6 ans;
- Que cette facture sera réglée lors de la facturation régulière de Napierville.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

RÉSOLUTION NO.2017-07-198

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Jean Cheney, appuyé par madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents de lever la séance du conseil à 20h48.

NORMAND LEFEBVRE
MAIRE

JAMES LANGLOIS
LACROIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL
& SECRÉTAIRE-TRÉSORIER